

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [6] (1903)
Heft: 29

Artikel: Le palais de Westminster à Londres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le palais de Westminster à Londres

33
34



Un édifice colossal, couvrant une superficie de $3 \frac{1}{4}$ hectares et contenant 1100 locaux, borde la Tamise sur une longueur de 286 mètres, c'est le palais de Westminster. Après l'incendie de l'antique palais royal en 1834, commença en 1837 la construction du nouvel édifice qui engloutit la somme considérable de 50 millions de francs. En 1868 seulement Westminster était terminé. A l'angle nord-ouest se dresse majestueusement le clocher de

97,5 mètres de hauteur renfermant la cloche de St-Etienne, une cloche géante du poids de 140 quintaux.

La chambre des lords, occupant une notable partie du palais, est luxueuse et confortable et contraste singulièrement avec la chambre des communes dont l'installation est des plus modestes.

La galerie royale avec les fresques de Maleise représentant la mort de Nelson y est surtout remarquable.

La Pêche à la ligne

Voici, venir l'heureux temps où, devant les rivières à l'eau tranquille et claire, nos bons pêcheurs vont s'installer. C'est bien l'occasion de parler de la pêche, de ce sport démocratique, dont tous les fervents sont un peu poètes, tant la douce rêverie qu'il procure berce et enchanter les esprits.

On peut dire que la pêche date de l'origine même du monde. L'homme ne vivait alors que de la nourriture qu'il savait se procurer lui-même; il chassait et pêchait. Tant bien que mal, à coup sûr, et ce n'était pas l'art véritable d'à présent, avec ses engins perfectionnés et les procédés savants que connaissent seuls les professionnels et les habiles. Le premier fil venu avec un crochet rudimentaire et on ferrait au petit bonheur! Cependant le résultat était loin d'être médiocre et Homère conte, dans l'Odyssée, les prouesses de pêcheurs dont l'hameçon faisait merveille.

Mais on souhaitait mieux faire cependant, et on créa vite le filet. Dès lors, la pêche devint une véritable industrie. On y employait des esclaves qui passaient tout le jour à la mer et, bientôt des établissements de salaisons s'établirent à Sinope et à Byzance d'où le poisson était dirigé sur les principaux centres. Il y avait aussi des pêcheurs qui travaillaient pour leur compte et vendaient le produit de leur pêche. On sait que le Christ trouva parmi eux la plupart de ses disciples.

En France, la pêche fut longtemps un apanage des religieux. Les rois offraient à certains couvents, telle ou telle rivière avec droit exclusif d'y prendre du poisson. Puis, les seigneurs usèrent de la même faculté sans y être d'ailleurs aucunement autorisés et il y eut, pendant un siècle, de telles dépréciations commises dans les forêts et les cours d'eau, que Philippe le Hardi dut, en 1270 et 1271, réglementer successivement la chasse et la pêche. Les effets de cette ordonnance furent à peu près nuls. Les châtelains continuèrent à saccager les rivières et cela dura